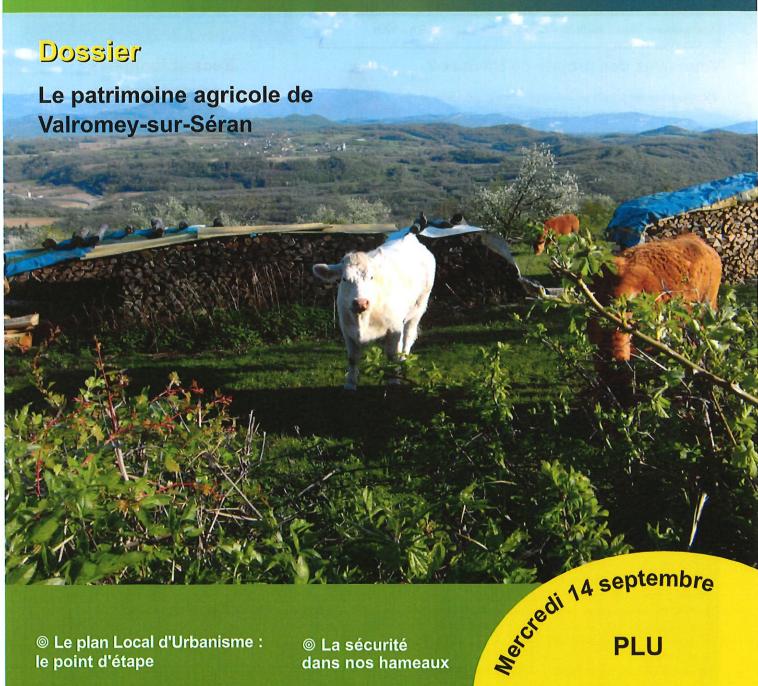


L'ÉCHO des **HAMEAUX**

Bulletin Municipal n° 11 - SEPTEMBRE 2022



- © Le plan Local d'Urbanisme : le point d'étape
- © Les actualités du Conseil Municipal des Jeunes
- La sécurité dans nos hameaux

Réunion publique 18h30

> Salle polyvalente de Chongnes

INFOS PRATIQUES

Mairie Principale - Tél.: 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel: mairie@valromey-sur-seran.fr **Site** internet: www.valromeysurseran.fr

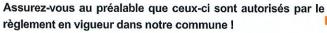
Horaires d'ouverture : Lundi : 9h - 12 h et 13h - 18h30 NOUVEAU!

Mardi: 9 h - 12 h / Jeudi: 9 h - 13 h / Vendredi: 9 h - 12h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu: Jeudi 9h - 12 h / Sutrieu: Lundi 9 h - 12 h

Vous avez des projets de travaux?



En fonction de la zone dans laquelle est situé le projet, des règles particulières sont à respecter.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Un permis de construire est à demander notamment pour créer une surface de plancher supérieure à 20 m² (40m² dans certains cas) ou changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses. Les projets concernant une maison individuelle et/ou ses annexes bénéficient d'un formulaire spécifique.

DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est nécessaire pour les petits travaux de type ravalement ou modification de façade, nouvelle construction de moins de 20 m² de surface de plancher (40 m² dans certains cas), clôture, piscine, réfection de devanture, changement de destination sans modification de façade...

Nous vous recommandons de vous renseigner avant de déposer votre dossier. Les services instructeurs de la CCBS se tiennent disponibles. Vous pouvez les contacter au 04 79 87 30 57.

L'intégralité de ces formulaires est disponible sur le site internet : http://www.service-public.fr

A noter : les architectes des Bâtiments de France tiennent également une permanence.

Contacts d'urgence:

▶ Pompiers : 18 ou 112

▶ SAMU: 15

▶ Maison France Services : 04 57 29 81 50

► Gendarmerie: 17

► Centre antipoison : 04 72 11 69 11

► Allô enfance en danger : 119

▶ Violences conjugales : 3919

Bacs et fontaines



Les élus sont souvent sollicités pour les bacs et leur nettoyage.

Nous vous rappelons que les bacs des villages doivent être nettoyés par leurs utilisateurs et plus particulièrement les riverains. Les produits toxiques type javel ou autres détergents sont interdits.

L'eau est disponible pour tous mais doit servir au plus grand nombre. Nous comptons sur votre compréhension pour en faire un usage raisonné.

Vous avez pu relever que le débit est variable selon les fontaines. En ces périodes de sécheresse, certains bacs sont diversement alimentés ; quelques sources ont tendance à se tarir.

Attendons les pluies automnales pour retrouver de l'eau!

MAISON FRANCE SERVICES

Avec la crise sanitaire, la façon d'accéder aux services publics et de faire ses démarches administratives a totalement changé. Partant de ces constats, pour simplifier la relation des usagers aux différents services publics et pallier les difficultés rencontrées face à l'accès au numérique, la Communauté de communes Bugey-Sud a décidé de mettre en place une **Maison France Services sur le territoire**.



Située à moins de 30 minutes de chaque habitant de la Communauté de communes Bugey-Sud, cette Maison France Services permet d'accueillir les usagers et de leur apporter des réponses concrètes, adaptées à chaque situation individuelle.

Les usagers peuvent ainsi être accompagnés dans les démarches administratives suivantes : déclaration des revenus, demande d'aides (allocation logement, RSA), recherche d'un emploi, remboursement de soins, préparation de la retraite, réponse à un litige ou à un conflit.

Ils sont accompagnés et orientés via des informations, la mise à disposition d'outils informatiques ou l'aide à l'utilisation des services numériques du quotidien (adresse e-mail, impression, scan ...)

Neufs opérateurs nationaux sont partenaires de la structure : CAF, Finances publiques, Assurance maladie, Assurance retraite, Point justice, Pôle Emploi, Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), La Poste et la MSA.

Une permanence est tenue à la maison de pays de Champagne-en-Valromey tous les jeudis de 9h à 12h.

Vous pouvez vous rendre à Belley, 170 avenue Paul Chastel le lundi de 10h à 13h, le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et 14h à 17h, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 11h à 14h.

Edito

Pauline GODET

Maire de Valromey-sur-Séran

Photo de couverture :

L'agriculture, activité essentielle de notre commune

Bonne lecture!

L'été qui s'achève a été marqué par des vagues consécutives de forte chaleur et par une sécheresse historique plaçant le département de l'Ain en état de crise. Ces épisodes de sécheresse de plus en plus longs ont de multiples impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques, sur nos forêts, sur l'activité agricole mais aussi sur notre quotidien.

En effet, les indispensables restrictions imposées par les services préfectoraux nous rappellent la nécessité de modérer notre consommation afin de stopper les utilisations trop intensives ou inadaptées de l'eau encore disponible.

Nous avons pu constater que notre commune reste encore privilégiée avec une eau de source disponible dans un certain nombre de bacs communaux et une alimentation en eau potable encore garantie. Les sources d'alimentation en eau potable : Bette (pour le secteur de Belmont), Bergon (pour le secteur de Vieu) ont baissé mais ne se sont pas taries. Les interconnexions prévues par le captage de Cerveyrieu n'ont pas été activées. Sur ce captage, principale ressource qui alimente environ 15 000 abonnés (dont le secteur de Sutrieu et Lompnieu pour notre commune), le niveau de la nappe a diminué en restant toutefois proche de son niveau habituel à cette période.

Considérons-nous donc comme chanceux? tout en ayant conscience qu'une aggravation voire une simple répétition d'étés comme celui que nous avons vécu bouleversera certainement ces équilibres.

A compter du 1er janvier 2023, le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) sera effectif. Vous pouvez consulter chaque mois une publication sur le site internet et la page Facebook de la CCBS vous informant des étapes majeures de ce transfert. Je vous invite à en prendre connaissance.

Si les périodes d'étiage s'intensifient, la pluviométrie annuelle moyenne reste stable. Aussi, l'entreprise CVE, qui porte le projet de centrale hydroélectrique sur le Séran, continue les études environnementales et techniques. Pour tenir compte de notre demande et pour répondre au mieux aux questions environnementales, une nouvelle parcelle a été choisie pour implanter le bâtiment de la centrale hydroélectrique. Elle sera ainsi plus éloignée des habitations du hameau de Massignieu et l'eau sera rejetée directement dans le Séran. Cette modification du projet nous donne davantage satisfaction. Je vous rappelle que les informations sont disponibles sur le lien https://hydro-valromey.fr/

Vous trouverez dans ce nouveau numéro du bulletin l'essentiel des actualités de cette rentrée avec, notamment, un point d'étape sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dossier majeur de ce mandat. Je souhaite une bonne reprise à chacune et chacun d'entre vous et une très belle année scolaire aux enfants et étudiants. Remercions les équipes enseignantes qui jouent un rôle primordial auprès de nos enfants et notamment celle de l'école communale Louis Douillet à Champagne où sont scolarisés 91 enfants de notre commune.

Je reste disponible, ainsi que mes collègues élus, pour vous recevoir en mairie pour évoquer avec vous tous les sujets communaux.

Bien à vous.

Pauline GODET

BIENVENUE

Nous avons le plaisir d'accueillir **SONIA MÉO**, originaire d'Artemare, notre nouvelle secrétaire depuis le 22 août.

Avec Nicole Guidard, elles vous accueilleront en mairie pour toute demande aux horaires indiqués dans ce bulletin.



LE DOSSIER



Dans cette édition, nous avons souhaité mettre en avant le patrimoine agricole de la commune de Valromey-sur-Séran et les activités qui y sont liées.

Nous vous présentons le patrimoine et ses richesses, l'activité économique qui en découle et qui orientera la réflexion menée dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour préserver notre agriculture. Les constructions nouvelles sur des parcelles à potentiel agricole ne sont plus autorisées.

Tout d'abord, cet intérêt pour préserver cette activité économique n'est pas uniquement communal. En effet, le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Bugey est soucieux de préserver, protéger, gérer et valoriser ces paysages qui offrent une véritable richesse, un atout environnemental et touristique, en veillant à préserver l'architecture traditionnelle.

Force est de constater que le nombre d'exploitations a fortement diminué ces dernières années ; cependant l'agriculture représente une activité économique importante pour notre territoire. Elle permet d'entretenir les parcelles tout en maintenant à notre Valromey son caractère rural.



25 exploitations avec des productions variées :

- lait : 6 exploitations dont 3 livrent leur production à la fruitière du Valromey;
 - viande : 2 exploitations, dont une pratique la vente directe ;
- élevages de chèvres et de brebis, pour la fabrication de fromages ou pour la viande : 2 exploitations ;
 - vin: 3 producteurs;
 - miel: 1 producteur;
 - escargots transformés et vendus en direct : 1 producteur;
 - céréales et fourrage (foin), parfois en parallèle avec une activité de pension de bovins pour 5 exploitations.

A cela s'ajoutent une écurie de chevaux et un élevage de lapins.







Autant de produits de qualité que nous pouvons acheter et consommer localement en contribuant à la préservation de notre environnement.

Cette agriculture, essentiellement tournée vers l'élevage du fait de la situation géographique et des particularités climatiques de notre commune, est extensive. Mais certains agriculteurs se sont engagés dans des démarches labellisées : agriculture biologique ou raisonnée, exploitation HVE (Haute Valeur Environnementale), signe d'un intérêt important envers notre santé et notre environnement.

Des acteurs de notre territoire participent au week-end de " ferme en ferme " tous les mois d'avril pour promouvoir leurs produits.

L'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)

Elle permet, dans le Valromey, de valoriser nos produits et d'en faire profiter nos habitants.

Les adhérents-consommateurs souscrivent à un contrat avec l'agriculteur (prioritairement en conversion AB ou certifiés AB), s'engageant à acheter une part de sa production sur la saison et à payer d'avance le prix correspondant de façon à permettre à l'agriculteur de vivre de son travail.

Sont proposés: légumes, fruits, fromages, miel, œufs, viande et pain.

La distribution s'effectue le mardi à Champagne-en-Valromey.

Contact: amapvalromey@gmail.com





ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE (AFP) DE BELMONT-LUTHEZIEU



En 2020, la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP) a été le résultat de la volonté, initialement, de la commune de Belmont et de plusieurs propriétaires convaincus qu'il fallait entreprendre une action pour éviter un phénomène de déprise : embroussaillement, dégradation du paysage, perte d'intérêt des exploitants agricoles du secteur, difficultés d'accès au foncier pour des agriculteurs en début d'activité et risque de développement d'incendies en période de sécheresse.

L'AFP de Belmont-Luthézieu, autorisée par arrêté préfectoral, a pour objectif de faciliter les conditions de mise à disposition des terrains pastoraux et agricoles pour permettre une bonne utilisation des fonds inclus dans le périmètre en facilitant le regroupement des propriétés. Elle réunit 231 propriétaires fonciers et s'étend sur un périmètre de 153 ha, réparti sur 17 secteurs de la commune.

L'Association met les terrains à la disposition d'exploitants qui en poursuivent l'entretien et acquittent le montant d'une location, un fermage en partie reversé aux propriétaires. L'objectif est bien de valoriser les surfaces et de contribuer au maintien de l'activité rurale.

Les années 2021 et 2022 ont été consacrées au lancement de l'AFP; sa mise en route administrative a pris un peu de temps. D'ores et déjà treize agriculteurs présentant des projets jugés intéressants se sont vu confier l'exploitation de ces parcelles : éleveurs de bovins-lait, bovins-viande, ovins-viande, caprins en production fromagère et chevaux d'agrément...

Par exemple, le coteau d'Hôstel est pâturé par les brebis de Lauryane GANDIN. Ces terrains, jusqu'alors délaissés car à faible rendement fourrager, sont aujourd'hui proposés à des brebis qui y pâturent pour le plus grand plaisir des riverains. En quelques semaines, le résultat est notable et le paysage s'est réouvert.

En 2023, l'AFP se focalisera sur le projet de travaux de reconquête pastorale pour équiper les pâturages avec des aménagements pastoraux, améliorer la productivité et faciliter le travail des exploitants : débroussaillage, réouverture et élagage, réhabilitation de captages et points d'eau pour permettre l'abreuvement des troupeaux, fourniture et pose de clôtures...

Un inventaire des besoins en travaux a été réalisé avec les exploitants.

L'AFP est éligible à l'obtention de subventions (environ 70%) via l'Europe, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département pour la réalisation de ce type de travaux.

La prochaine assemblée générale des propriétaires sera organisée à l'automne. L'AFP est l'interlocuteur privilégié de tous les propriétaires et exploitants.

Contact: mairie@valromey-sur-seran



La fruitière du Valromey

Nous avons eu la chance d'avoir vu naître et se construire, à proximité, la fruitière du Valromey. Ce projet regroupe 14 fermes et 28 familles dont le lait est transformé en Comté, raclette, tomme et autres produits tels que le beurre et le fromage blanc. 4,7 millions de litres de lait, dont 800 000 litres de lait bio sont produits chaque année dans la zone AOP Comté du Valromey, qui s'étend sur un rayon de 25 kilomètres.

La fruitière du Valromey est habilitée à produire 300 tonnes de comté par an (pour ce faire, il faut 3 millions de litres de lait!)

Ce projet démontre la volonté des agriculteurs de valoriser ensemble le fruit de leur travail, contribuant ainsi à la vie économique et sociale (pour information, 1 exploitation agricole = 7 emplois induits).



Les délibérations du Conseil municipal

Afin de vous tenir au courant de la vie communale, voici un compte rendu succinct des délibérations significatives prises en réunion de conseil municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles à la mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage.

► Séance du 13 juin 2022

- Subvention exceptionnelle au Sou des Écoles de Champagne-en-Valromey :

Participation de la commune de Valromey-sur-Séran au projet de classe de mer pour 135 € par élève. 22 élèves de la commune ont participé à ce voyage. Le coût total de la participation est de 2 970 €. Vote à l'unanimité.

- Argent de poche :

Chaque année, la commune offre la possibilité aux jeunes de 16 et 17 ans de travailler en contrepartie d'une rémunération de 15 € par demi-journée (tarif imposé par les textes) durant les vacances d'été. Vote à l'unanimité.

- Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du Conseil départemental pour la rénovation thermique et réfection de la façade de la mairie de Sutrieu.

Estimation du projet : 165 000 €. HT. Vote à l'unanimité

- Choix de la publicité des actes administratifs effectués par les autorités communales :

Une réforme propose une voie électronique pour la publicité des décisions communales. Il est décidé de conserver le mode actuel par voie d'affichage. Vote à l'unanimité.

 Demande de mise à enquête publique de déclassement de voies communales et délaissées, de voiries suite à demande d'acquisition par des riverains ou au titre de régularisations anciennes.

Sont concernés Lompnieu, Luthézieu, Pont et Fossieu.

Vote: 18 pour et 1 abstention.

► Séance du 11 juillet 2022

- Informations sur les Rapports Qualité Prix du Service (RPQS) pour l'année 2021 :

La communauté de communes de Bugey Sud a la compétence pour les déchets et de l'assainissement non collectif. Un rapport est communiqué aux élus qui, par délibération et à l'unanimité, actent le contenu de ces rapports.

La classe de mer



Les élèves des deux classes de cycle 3 ont pu sentir l'odeur de la mer, le sable sous les doigts, l'air, la bise et voir le bleu du ciel et de l'eau!

En ce tout début du mois de juin, ce projet tant attendu et reporté du fait de la crise sanitaire a pu se réaliser.

Un temps fort de vie en commun où chacun apprend à vivre avec ses camarades de classe et où les enfants découvrent les richesses du littoral. Leucate, lieu choisi pour vivre cette aventure, est un petit village bien protégé et qui est resté authentique. Les enfants ont appris un nouveau vocabulaire pour décrire ce nouveau milieu. Un cours sur le vent leur a permis ensuite de construire un cerf-volant et d'en comprendre le fonctionnement. Les élèves ont aussi eu la chance de découvrir, avec un pêcheur professionnel, une pêche traditionnelle, « la pêche à la caluche ». La pêche fut bonne!

La richesse de cette semaine a permis aux deux enseignantes de vivre un temps fort avec les enfants et de les découvrir autrement. Un projet qu'elles espèrent renouveler.

Emilie Bolon, Isabelle Dourdin, Anne Thiry

Commerces ambulants

Nous avons la chance dans nos hameaux d'entendre encore le klaxon des commerces ambulants, boulanger, boucher, fromager, épicier.

Profitons de ce service, indispensable pour nos aînés, bien confortable pour tous et fort appréciable en ces temps où il paraît plus rationnel d'acheter à sa porte plutôt que de faire des kilomètres pour aller chercher un pain ou quelques tranches de jambon!

Ces tournées relèvent cependant du bon vouloir des commerçants. On voit souvent à la télé que dans certaines contrées isolées, on essaie de les relancer.

Ne laissons pas partir les nôtres : jouons le jeu avec nos commerçants !

Boîtes à livres

Comme annoncé dans le précédent bulletin, nous avons remis en état les caisses de livres qui seront placées dans les fours de Belmont, Don, Lompnieu, Massignieu et Sutrieu.

Le principe de la boîte à livres est basé sur l'échange.

Son fondionnement est fondé sur la confiance.

Amoureux de la lecture, venez découvrir ces boîtes à livres ! Si des livres vous tentent, prenez-les, c'est gratuit et en libre service.

Vous pouvez alors en déposer un autre à votre tour!

Remise en eau du lavoir de Sutrieu

Dans les années 1930 – 1940, devant la difficulté d'approvisionnement en eau, la commune de Sutrieu achète la source de Songieu située sous le hameau de Sothonod, pour alimenter deux réservoirs enterrés entre le chemin de Mazière et la route de la montagne (Planachat). Une conduite est mise en place entre la source et les réservoirs par les agriculteurs. Le lavoir est ainsi alimenté en permanence en eau toute l'année grâce à une réserve conséquente.



Vers 1985, les analyses bactériologiques de l'eau montrent des risques pour la consommation humaine. La municipalité décide alors de se raccorder au réseau d'eau potable en alimentant le réservoir situé au sommet du chemin de Mazière depuis la nappe phréatique d'Artemare.

Avec le changement climatique, une forte demande émane de nos administrés pour avoir de l'eau de source à disposition au centre de Sutrieu (abreuvement du bétail, arrosage des jardins et des fleurs de la commune...). La nouvelle commune de Valromey-sur-Séran a donc décidé de remettre en eau ce lavoir.

Des travaux de même nature sont envisagés sur d'autres sites en fonction de la faisabilité technique.

Remercions également les agents techniques qui interviennent régulièrement pour des fuites et remises en eau.

Sécurité de nos hameaux

La mairie dispose de 4 radars pédagogiques, qui ont plusieurs fonctions :

- Fournir des renseignements chiffrés sur la mesure des vitesses réelles de tous les véhicules circulant sur les voies communales;
 - · Informer le chauffeur sur sa vitesse ;
- Dissuader des conducteurs irresponsables de dépasser la vitesse autorisée et de tenter de battre des records (la vitesse ne s'affiche plus au-delà d'un certain dépassement mais est néanmoins enregistrée).
 - Fournir des renseignements sur le nombre de véhicules estimés par jour.
- Si, globalement, on observe un respect de la vitesse maximale autorisée, des comportements irresponsables sont malheureusement relevés.

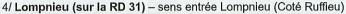
Les chiffres suivants ont été enregistrés au mois de juin :

1/ Massignieu (sur la RD route du Séran) – Sens entrée Massignieu (côté Artemare) Vitesse limitée à 50 km/h, 945 véhicules estimés sur 30 jours, soit 31,5 véhicules par jour en moyenne. Vitesse moyenne : 45,42 km/h, maximum : 77 km/h, 85 % des véhicules roulent à moins de 50 km/h.

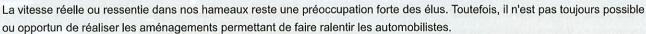
2/ Chassin (sur la RD route de la cascade) – Sens entrée Chassin (côté Cascade de Cerveyrieu) Vitesse limitée à 50 km/h, 11 016 véhicules estimés, soit 367 véhicules par jour en moyenne Vitesse moyenne : 47,2 km/h, maximum : 86 km/h, 85 % des véhicules roulent à moins de 50 km/h

3/ Lompnieu (sur la RD 31) – sens entrée Lompnieu (côté Fitignieu)

Vitesse limitée à 50 km/h, 10 559 véhicules recensés, soit 351 véhicules par jour en moyenne Vitesse moyenne : 52 km/h, maximum : 135 km/h, 85 % des véhicules roulent à moins de 60 km/h et 4,97 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.



Vitesse limitée à 50 km/h, 13 148 véhicules recensés, soit 438 véhicules par jour en moyenne Vitesse moyenne : 54 km/h, maximum : 102 km/h, 85 % des véhicules roulent à moins de 60 km/h et 5,19 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.



Nous comptons sur la responsabilité de tous pour le bon respect du code de la route.

A noter : Deux de ces radars sont mobiles et peuvent être déplacés. Si vous pensez à un secteur sur lequel la prévention serait utile, merci de nous le faire savoir, nous étudierons la faisabilité technique de l'installation temporaire d'un radar pédagogique.



Les travaux de voirie prévus sur 2022 par la CCBS ont tous été réalisés (Pour rappel : Rue de Margillieu, Ruelle du Sud-Ouest, Rue du Tartuffier, Rue des jardins, la deuxième section de la voie romaine, le chemin de Sous Massignieu et le chemin de Richin), soit un coût total de 213 656 €. Comme chaque année, une trentaine de tonnes de point à temps a été déposée sur l'ensemble de la commune. Les villages ont été nettoyés par une balayeuse aspiratrice pour la voirie.



Projets 2022:

Les panneaux d'agglomération sont en cours d'installation, les jeux de collectivités extérieurs ont été également installés sur les communes de Vieu, de Sutrieu et Belmont,

Suite à la mise en oeuvre des dalles par les employés, la société RONDINO est venue installer les 7 abribus fournis par la Région, gestionnaire du transport scolaire.

Les travaux concernant la réfection du parking de la place de l'église à Lompnieu sont toujours à l'étude.

Pour information

Sur les 6 premiers mois de l'année 2022, les agents ont passé :

- 161 jours sur la commune de Belmont-Luthezieu
- 57 jours sur la commune de Lompnieu
- 118 jours sur la commune de Sutrieu
- · 65 jours sur la commune de Vieu.

Les différents travaux réalisés sont répartis ainsi :

- 112 jours de tontes et débroussaillages
- · 116 jours d'entretien des voiries
- · 26 jours d'entretien des matériels
- · 110 jours d'entretien des bâtiments
- · 37 jours de travaux divers

Ces travaux sont dispensés sur les différents sites et villages. L'étendue et les particularités de chaque commune historique influe sur la répartition des heures de travail des agents.



Elagage d'arbres réalisé par les agents

Plan Local d'Urbanisme (PLU): Point d'actualité et invitation à la réunion publique portant sur le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de PLU. En effet, ce document fait suite au diagnostic ainsi qu'à l'étude environnementale réalisés précédemment. Il doit donner aux citoyens une information claire et concise sur le projet territorial communal. A ce stade de la réflexion, le projet fait apparaître trois axes stratégiques de développement :

- Conserver le caractère rural de la commune ;
- Localiser les futures urbanisations en respectant les spécificités historiques de la commune qui comporte plusieurs hameaux principaux (un ou plusieurs pour chaque commune déléguée) et de nombreux hameaux secondaires ;
- Renforcer la vie sociale, l'animation et l'attractivité de la commune.

Outre ces orientations de fond, doivent également être pris en compte les constructions et réhabilitations réalisées ces dernières années mais aussi et surtout les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain inscrits dans la dernière loi « Climat et Résilience ».

Les notions d'habitat, de transition énergétique, de mobilité doivent être intégrées dans la réflexion du PADD. Des modifications seront apportées au projet du PADD au fur et à mesure de l'avancée des travaux à la suite des échanges avec les acteurs associés mais aussi avec vous, habitants de la commune.

Nous vous invitons donc à assister à la réunion publique de présentation des premières orientations du PADD de la commune de Valromey-sur-Séran qui aura lieu le mercredi 14 septembre à 18H30 à Chongnes.

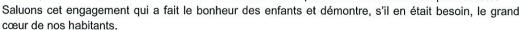
Le projet de PADD sera ensuite débattu et voté lors d'une prochaine séance de conseil municipal à l'automne.

A noter : Le vote du PADD instaure la notion de « sursis à statuer » qui permet à l'autorité compétente de différer la décision sur une demande d' autorisation d'urbanisme déposée qui serait de nature à compromettre l'exécution du futur PLU.

Familles de vacances Secours Populaire

Une belle initiative a été lancée au printemps dans notre commune par la commission sociale avec le soutien des parents du conseil municipal jeunes.

C'est ainsi que dix enfants, de 7 à 12 ans, accompagnés par le Secours Populaire de Bourg-en-Bresse, sont venus passer une semaine de vacances, mi-juillet, dans huit familles d'accueil. Ils ont partagé la vie familiale et participé à de nombreuses activités, parmi lesquelles, certainement une découverte pour eux, l'accompagnement d'un troupeau, la découverte des étoiles à l'observatoire de la Lèbe, l'accrobranche et une séance de cinéma. Ils sont repartis avec des souvenirs plein la tête.



Une expérience qui pourrait être reconduite l'année prochaine. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



Fromage en fête



La commission sociale a voulu démarrer l'été avec une journée réservée aux enfants de la commune, de 6 à 14 ans.

Dès 9 heures, une petite quarantaine d'enfants se retrouvaient devant la fruitière du Valromey à Virieu-le-Petit. Deux groupes ont été organisés pour la visite et tous ont suivi avec beaucoup d'intérêt les explications relatives à la fabrication du fromage. La visite s'est terminée par une dégustation.

La journée s'est poursuivie à Sutrieu, derrière la mairie déléguée, et des jeux plus rigolos les uns que les autres, entrecoupés par un pique-nique barbecue fort apprécié, ont occupé les enfants jusqu'en fin d'après-midi.

Décoration des conteneurs

Près du lotissement des Mélines, une petite dizaine d'adultes et autant d'enfants du quartier se sont mobilisés pour décorer les conteneurs Trimax sous l'égide de Carole Poiraud et Clémentine Simon, animatrices culturelles, en utilisant des objets du quotidien, carrelages cassés, vaisselle abîmée. Outre le fait de décorer les conteneurs en béton, ces objets devenus plus agréables à regarder dissuaderont peut-être certains d'y déposer des ordures de manière anarchique.



Inauguration du gîte et de la salle de Charancin le 11 juin



C'est par une belle journée ensoleillée que nous avons eu le plaisir d'inaugurer la salle des fêtes de Charancin et le gîte communal.

La matinée a débuté par une promenade à laquelle ont participé une quarantaine de marcheurs qui sont montés jusqu'à l'Observatoire de la Lèbe. Ce parcours correspond au "sentier bleu" de Sutrieu, issu de notre dépliant de randonnées, distribué avec le dernier bulletin municipal. Plus d'une centaine de personnes sont venues assister au couper de ruban en présence d'élus locaux.

A l'issue de la cérémonie, tous ont partagé le verre de l'amitié et un repas tiré du sac.

Commémoration du 8 mai 1945

Pour la première fois depuis 2019, la population a de nouveau pu assister à la cérémonie de commémoration du Jour de la Victoire au monument du col de la Lèbe, avec la participation des associations d'anciens combattants. Placée sous l'égide de la commune de Valromey-sur-Séran et du Comité Intercommunal du Mémorial des Morts du Valromey 1939-45, celle-ci s'est notamment tenue en présence de M. Damien ABAD, député de l'Ain, de M. Philippe EMIN et Mme Annie MEURIAU, conseillers départementaux, de nombreux maires et élus ainsi que de M. François PAYEBIEN, sous-préfet de Belley.



Lors de cette cérémonie présidée par Mme Pauline GODET, maire, Michel PRAS, au nom du Comité du Mémorial, a rendu un hommage émouvant à Gaston NICOD, dernier résistant du Valromey, alors qu'Henri REYNAUD, ancien ambassadeur de France, replaçait ces événements dans leur perspective historique.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la présence de Philippe BRABANT, fils de Jean BRABANT, chef résistant du Valromey, et de son épouse ukrainienne, accompagnés de leur nièce, qui venait de fuir les bombardements de son pays, a conféré une dimension particulière à cette commémoration.

La cérémonie a été clôturée par l'interprétation, par son auteur, Jean-Paul BRUNET, de la "Dame à l'épée brisée". Les enfants du conseil municipal des Jeunes ont accompagné le dépôt des gerbes.

Conseil Municipal Jeunes

Ces vacances d'été sont l'occasion de faire un point sur l'activité de nos conseillers jeunes.

Élus en 2020, et malgré la neutralisation de la période Covid, notre petite dizaine de jeunes reste bien motivée et va faire en sorte de terminer les projets en cours avant la fin de son mandat, en octobre prochain.

Un panneau de sensibilisation à la propreté des abords des conteneurs à ordures, composé et dessiné par les enfants, sera installé dans les différents points de collecte.

A propos de conteneurs, saluons la contribution de certains conseillers jeunes aux ateliers mosaïque qui ont permis d'habiller fort joliment les collecteurs des Mélines !

La recherche d'un nom pour nous, habitants de Valromey-sur-Séran, n'est pas finalisée. N'hésitez pas à faire des propositions à nos jeunes conseillers !

L'un des grands projets initié par les jeunes est la création d'un parcours VTT dans la forêt de Lompnieu. L'été dernier, de jeunes vététistes accompagnés de leurs parents et de marcheurs avaient fait un premier repérage. Les points de croisement étaient définis pour formaliser un tracé de 8 km environ, facilement accessible, au départ de l'ex-mairie de Lompnieu, avec une première partie en forêt et un retour par la voie romaine depuis Sutrieu.



Les plus sportifs, avec l'aide précieuse de certains parents et d'ados plus âgés, n'ont pas tardé à imaginer un parcours plus technique, avec virages renforcés, tremplins, etc., cela sur un chemin alternatif, de manière à préserver une piste plus tranquille pour les plus jeunes.

Nos shapers en herbe ont passé quelques samedis à creuser, piocher et tasser pour modeler la piste. Malheureusement, le programme prévu doit être interrompu car, sur la parcelle concernée, la sécheresse et les parasites ont fortement endommagé les arbres et des coupes supplémentaires sont prévues prochainement. Par ailleurs, la canicule des mois d'été restreint fortement les accès en forêt, excluant de fait toute poursuite de ce parcours.

Il n'empêche que le projet de tracé initial est maintenu et, fin d'été, début d'automne, le Conseil jeunes et les accompagnateurs du projet seront fiers de nous faire découvrir le nouveau balisage. Une invitation sera lancée pour tester le parcours, à pied ou en VTT.

Saluons malgré tout le travail réalisé!



Parcours VTT

APPEL A CANDIDATURES



Renouvellement du Conseil Municipal Jeunes de Valromey-sur-Séran début octobre 2022

Les enfants et jeunes volontaires, domiciliés dans notre commune, du CM2 à la classe de 3ème, peuvent se manifester à la mairie (04 74 79 87 33 ou mairie@valromey-sur-seran.fr).

Rapprochez-vous des conseillers en place : Bastien CURNILLON, Viktor et Kalya FOESSEL, Léna GERGAUD, Romane et Pablo GODET, Sam GUEGUEN BRAZIL et Camille POIBLAUD, qui vous feront part de leur expérience – qu'ils souhaiteront peut-être renouveler ...

PAGE D'HISTOIRE

Il était une fois la forêt de Lompnieu.... par Jean Gonguet

La forêt communale de Lompnieu est implantée entre 700 et 1240 m d'altitude, en limite sur le versant est de la chaîne de Gigimont avec Hauteville et Cormaranche, au nord avec Ruffieu et au sud avec Sutrieu.

En 1827, la commune de Lompnieu est devenue propriétaire de 323 ha acquis auprès de Monsieur de DREE et Monsieur de MANDELAT, moyennant la somme de 100 000 F.

En 1911, la commune achetait le domaine COLLET-MEYGRET de plus de 44 ha pour 21 000 F. L'ensemble a été soumis au régime forestier et géré par l'Administration des Eaux et Forêts (ONF aujourd'hui)

Au bas du versant, une bande de 55 ha dont la commune était déjà propriétaire a été soumise au régime forestier vers 1980 ; aujourd'hui, compte tenu d'acquisitions complémentaires ponctuelles, la superficie totale de la forêt communale s'élève à 425 ha divisés en 33 parcelles.

Un plan d'aménagement est en cours avec l'ONF pour la période 2015-2034 et la commune adhère au PEFC (Plan European Forest Certification), système créé en 1999 pour promouvoir une gestion durable des forêts et assurer la traçabilité des bois.

A l'origine, les essences principales étaient le sapin, l'épicéa et le hêtre, mais malheureusement comme dans la plupart des forêts, les sécheresses successives ont affaibli les arbres et favorisé l'invasion de parasites : bostryche sur l'épicéa et pissode sur le sapin, entraînant un dépérissement très rapide ; quant au hêtre, il prend de la place et devient envahissant ; il faut cependant le maîtriser et replanter avec des essences plus résistantes au réchauffement climatique.

Ce territoire est traversé par la D9, qui relie Hauteville à Ruffieu; cette route a été construite grâce à l'intervention du Comte Henri d'Angeville, originaire de Lompnès, conseiller général de Champagne-en-Valromey, maire de Passin, où il possédait une ferme à Poisieu, donc intéressé par cette liaison. Il devait succomber sur cette route au lieudit « le Golet de la Rochette », victime d'une attaque d'apoplexie foudroyante (d'après le livre de l'Abbé Rousset).

En outre, au cœur de cette forêt se trouvent, réparties sur trois zones, des propriétés privées représentant environ 50 ha, que se partage une vingtaine de propriétaires. Plusieurs fermes ont été construites, formant les hameaux de « La Rochette » et de « La Vieille Rochette » (les Granges Derrières), qui ont abrité, sans doute jusqu'au XIXème siècle selon les dires des anciens, une soixantaine d'habitants ; aujourd'hui seules trois d'entre elles sont encore là !



Et oui, des familles y ont vécu entre 900 et 1000 m d'altitude dans des conditions très difficiles, les sources du Bray, de Riondai et les mares situées près des maisons étant les seuls points d'eau. On retrouve principalement les noms de Reymond, Gonguet, Genod, Ancian, Martinand. La ferme étant d'un maigre revenu, il fallait, pour survivre, travailler en parallèle; certains étaient tailleurs de pierre, d'autres participaient à l'entretien des chemins et de la forêt avec les bœufs; les bois, une fois coupés et

débardés, étaient transportés, toujours avec les bœufs, vers les scieries alentour, parfois jusqu'à une vingtaine de kms. Les hivers étaient très rudes, isolant parfois les habitants pendant plusieurs jours.

Ces maisons n'ont jamais été desservies par l'électricité et les derniers habitants de La Rochette sont descendus s'installer à Lompnieu pour François-Xavier Gonguet et à Ruffieu pour les frères Jules et Anthelme Gonguet, dit « Pays ». Quant à leur sœur, « LA » Mélanie, elle a tenu à poursuivre sa vie en célibataire à La Rochette avec ses chèvres, ses chiens et ses chats. Vers 1948, elle retrouve une voisine, madame Perrin, infirmière originaire de Dordogne, venue travailler dans l'établissement Régina à Hauteville ; elle occupait à titre gracieux la maison d'Eugène Gonguet, alors maire de Lompnieu.

L'hiver, les deux femmes, après plusieurs jours sans se voir, se rendaient visite en marchant parfois sur deux planches qu'elles posaient alternativement l'une devant l'autre sur la neige.... Raquette de fortune !

Mélanie a quitté sa maison vers 1954 pour la maison de retraite de Champagne, où elle s'éteindra en 1956 à l'âge de 84 ans ; quant à madame Perrin, partie en maison de retraite à Marlieux (Dombes), elle décédera à 77 ans à l'hôpital de Bourg-en-Bresse. Au lieudit « La Vieille Rochette », constitué de plusieurs fermes, se trouvait une chapelle dédiée à Saint Etienne ; malheureusement nous ne possédons ni trace ni documentation relatives à cet édifice, si ce n'est un pilier récupéré et réutilisé dans une maison de Cormaranche.

La forêt a été, en d'autres temps, une source de revenu non négligeable pour la commune ; aujourd'hui les conditions climatiques, environnementales et économiques ont changé. La forêt est et demeure un lieu de promenade agréable mais doit aussi être entretenue pour continuer à apporter quelques subsides aux communes. Alors ayons tous à cœur de la préserver et de la respecter!



VIE ASSOCIATIVE

Le premier vide-grenier de Lompnieu organisé par ARLO a eu lieu en 2012; l'association est donc heureuse d'avoir pu proposer cette édition 2022, qui a rencontré un beau succès. Une quarantaine d'exposants et beaucoup



de visiteurs, une belle convivialité autour de la buvette et du snack et aussi une bonne occasion de revoir tout un chacun.



La fête du four de la Dondelette aura lieu le dimanche 2 octobre 2022 au matin à Don. Pizzas, gâteaux de pays, salés, pains, gratins et diots seront disponibles à partir de 11

heures au four du village.

La veille, la préparation se fera à la salle des fêtes de Vieu et toute aide sera la bienvenue. Nous espérons que vous serez nombreux le samedi et le dimanche.

D'autre part, un repas sera organisé le 13 novembre 2022 à la salle des fêtes de Vieu à midi afin de partager un moment de convivialité.

Pour la sixième édition de Jazz'Muse, des professeurs renommés du Valromey à Philadelphie, en passant par



Paris et Lausanne, ont été réunis ainsi qu'une vingtaine d'étudiants venus de toute la France pour ce festival.

Au-delà des master-classes intenses, concerts et jamsessions ont ponctué la période du 8 au 18 juillet, dans différents lieux emblématiques de Bugey Sud sous le regard de plus de 1000 spectateurs.

Plus de 20 producteurs locaux, restaurateurs et associations ont participé à cet évènement.

Merci aux nombreux bénévoles sans qui rien n'aurait été possible!

Nous ne souhaitons qu'une chose : recommencer en 2023!



La 26° semaine artistique du Valromey, qui s'est déroulée du 1° au 5 août 2022, a été un réel succès. En effet, 48 stagiaires en modelage, vannerie, peinture, aquarelle, dessin ont été accueillis et encadrés par 8 animateurs.

Si beaucoup d'habitués se sont retrouvés, de nombreuses nouvelles personnes sont venues découvrir, et le stage et le Valromey. Belle production dans tous ces domaines à la fin de la semaine! L'ambiance a été vraiment chaleureuse et conviviale et tous nous ont donné rendez-vous l'an prochain pour la 27° semaine artistique, qui se déroulera début août comme à l'accoutumée.

Bien sûr, nous remercions la mairie de Valromey-sur-Séran pour la mise à disposition de la mairie de Vieu et d'autres salles de la commune.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- •Le 26/04/2022, **Dario Couturier**, fils de Hélène Carrara et Frédéric Couturier
- · Le 30/06/2022, Clément Balay, fils d'Aurélie et Laurent Balay

Parrainages civils

- · Le 30/04/2022, Thomas Bouvard de Luthézieu
- Le 18/06/2022, Steven Candy et Mathéo Henry de Glaron
- · Le 26/06/2022, Alice Couturier de Bioléaz

Mariages

- Le 18/06/2022, Catherine Lacordaire et Raphael Vite (Champdossin)
- · Le 20/08/2022, Sylvie Venin et Giuseppe Mégaro (Belmont)
- Le 20/08/2022, Evelyne Arlanda et Frédéric Ficuet (Samonod)

Décès

- Le 23/04/2022, Françoise Catalano (Don)
- Le 16/05/2022, René Tardy (Don)
- Le 06/07/2022, Odette Desmarchelier (Saint-Maurice)
- Le 06/07//2022, Pierre Faure (Lompnieu)
- · Le 10/07/2022, Marcelle Bailly (Belmont)
- · Le 20/07//2022, Odile Faure (Lompnieu)
- . Le 02/08/2022, Jacques Menubarbe (Belmont)
- Le 08/08/2022, Robert Chavoutier (Don)

AGENDA

- Samedi 17 septembre : Fête du four à Vogland organisée par l'association "les Artarins".
- Dimanche 2 octobre : Fête du four à Don organisée par la Dondelette.
- 14, 15 et 16 octobre : Exposition de peintures et d'arts plastiques à Belmont.
- 11 novembre 2022: Cérémonies: 10h30 à Fitignieu, 10h45 à Charancin et Luthézieu, 11h à Belmont, Chongnes, Lompnieu et Sutrieu
- Dimanche 13 novembre : Repas organisé par la Dondelette à Chongnes.
- Samedi 19 novembre : Soirée théâtre "In vino veritas" à Belmont.
- Dimanche 20 novembre : Fête des classes en 2 à Artemare
- · Samedi 10 décembre : Noël des enfants à Belmont.
- 16 et 17 décembre : Folies du Valromey organisée par l'association des Artarins à Belmont.

Les dates des repas des aînés seront communiquée prochainement.

La Résistance dans le Valromey (1943-44)

Dimanche 13 novembre prochain à 15 H, le Comité Intercommunal du Mémorial des morts du Valromey 1939-45 propose, en partenariat avec la commune de Valromey-sur-Séran, une conférence sur "la Résistance dans le Valromey".

Les intervenants présenteront la naissance, le développement et les principales actions des maquis et autres organisations de résistance, qu'ils replaceront dans le contexte national et régional de ce mouvement.

A l'issue de la conférence, un verre de l'amitié, offert par la commune, permettra au public d'échanger avec les intervenants.

L'Echo des Hameaux - 1 place de la Mairie 01260 Valromey-sur-Séran. Tél. : 04 79 87 33 57 - Directeur de la Publication : Pauline Godet - Rédacteur et Crédits Photos : Commission culturelle et Isabelle Bourguignon - Mise en page : Frédérique Garin - Tirage : 850 exemplaires.